



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE · YVELINES
COMMUNE LES LOGES-EN-JOSAS

DÉLIBÉRATION N° CM-2022-002

Séance du 27/01/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet : Attribution du marché pour la construction d'une ferme maraîchère rue de Buc

DATE DE LA CONVOCATION : 21/01/2022

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 21/01/2022

DATE D’AFFICHAGE DU COMPTE RENDU SUCCINCT : 04/02/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	19
PRÉSENTS	12
REPRÉSENTÉS	6
ABSENTS EXCUSÉS	1
VOTANTS	18

L’an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni, dans le contexte de la crise sanitaire, à la maison des Associations, 4 rue de la Poste aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN - Houria BENSEKHRIA - Lyse-Marie CLISSON - Odile CONROY - Nicole MARCHAIS - Sylvie PERRAUD - Arlette PEYTOUR - MM Georges GÉRAULT - Paul-Etienne LEGRAIS - Olivier LUCAS - Sébastien MÉRIAUX - Jean-Côme RIVIÈRE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ ayant donné pouvoir à MME Caroline DOUCERAIN
MME Audrey COURTOIS ayant donné pouvoir à MME Houria BENSEKHRIA
M Jean-Marie GÉRARD ayant donné pouvoir à MME Sylvie PERRAUD
M Franck GUGLIELMAZZI ayant donné pouvoir à M Sébastien MÉRIAUX
M Pierre-Yves PARISELLE ayant donné pouvoir à MME Caroline DOUCERAIN
MME Valérie PETITBON ayant donné pouvoir à MME Houria BENSEKHRIA

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

MME Sarah ANDRÉ

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

MME Sylvie PERRAUD

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-21-1 ;
VU le code des marchés publics et notamment ses articles L 2123-1, R 2123-1, R 2123-4 et R 2123-5 ;
VU la délibération n° CM-2021-051 du conseil municipal du 7 octobre 2021 approuvant le projet de maraîchage et de son plan de financement et autorisant le représentant légal à solliciter les subventions ;
VU le projet de la Municipalité de réaliser une ferme maraîchère ;
VU l'appel d'offre lancé par la Mairie des Loges-en-Josas le 18 novembre 2021 par voie dématérialisée ;
VU la conclusion de la commission MAPA (Marché à procédure adaptée) réunie en date du 24 janvier 2022 ;
CONSIDÉRANT les offres reçues et les critères d'attribution du règlement de consultation ;
CONSIDÉRANT que le lot n°3 "menuiserie intérieure et extérieure" n'a reçu qu'une seule offre ;

Entendu l'exposé de Madame Sylvie PERRAUD, Adjointe au maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉCLARE infructueuse la procédure de passation du lot n°3 "menuiserie intérieure et extérieure" pour la construction de la ferme maraîchère, une seule offre "en sous-traitance totale" ;

ATTRIBUE le marché par lots à procédure adaptée pour la construction d'une ferme maraîchère rue de Buc sur le territoire de la commune, pour un montant total de 450 668,95 € HT, comme suit :

- Lot n°1 : Gros oeuvre - VRD - Faïence, avec la société ENP, 231 avenue de Paris à Juziers (78820), pour un montant de 210 992,95 € HT ;
- Lot n°2 : Construction bois - couverture, avec la société LC COURVILLOISE, 7 rue de Châteauneuf à Courville sur-Eure (28190), pour un montant de 193 286,16 € HT ;
- Lot n°4 : Plomberie - VMC, avec la société ALEXANDRE, 19 Côte de Beulle à Maule (78580), pour un montant de 16 437,84 € HT ;
- Lot n°5 : Electricité, avec la société RAOULT, 29-33-35 bis rue Pierre Curie à Mantes-la-Jolie (78200), pour un montant de 29 952,00 € HT ;

AUTORISE madame le Maire à signer ledit marché par lots et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;

DIT que les dépenses seront inscrites à l'exercice 2022 et suivants du budget communal ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ	: 18
MAJORITÉ REQUISE	: 10
POUR	: 17
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 1 (M Jean-Marie GÉRARD)

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.



Les Loges-en-Josas, le - 1 FEV. 2022

Le Maire,

Caroline DOUCERAIN

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Attribution du marché pour la construction d'une ferme maraîchère rue de Buc

Date de transmission de l'acte : 08/02/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 08/02/2022

Numéro de l'acte : CM-2022-002 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-217803436-20220127-CM-2022-002-DE

Date de décision : 27/01/2022

Acte transmis par : Isabelle JACQUES

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics